

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 28 août 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260903-CA202609-DEL01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 8 (+ 2 pouvoirs)
votants 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE TROIS SEPTEMBRE, à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; M. Georges BERCY.

Excusés :

Mme Patricia EDET
Mme Sylvie SEQUEIRA

(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)
(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)

Absents :

M. Christophe BISI
Mme Eliane LELONG
Mme Marine BOUCHARD

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
2 JUILLET 2026

Le Conseil d'administration ;

Vu le rapport du président.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations suite à la transmission du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 juillet 2026.

Après avoir délibéré ;

• **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil d'administration du 2 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Sylvie LEMOINE

A blue ink signature, appearing to be 'Sylvie Lemoine', written in a cursive style.

Le Président

Didier REVEAU

A blue ink signature, appearing to be 'Didier Reveau', written in a cursive style.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, par courrier ou par dépôt au greffe.